

Information du 18 août 2023 aux agents des DDI :

Message de la DRH du ministère de l'Intérieur en direction des représentants du personnel au comité social d'administration de réseau des directions départementales interministérielles.

----- Message -----

Sujet : Information Vague de chaleur - Mesures de prévention - OS CSAR DDI

Date : Fri, 18 Aug 2023 17:48:55 +0200

De : SECRETARIAT DIALOGUE SOCIAL (par AdER) <secretariat-dialogue-social@interieur.gouv.fr>

Répondre à : SECRETARIAT DIALOGUE SOCIAL <secretariat-dialogue-social@interieur.gouv.fr>

Pour : [M. \[Nom\] - \[Adresse\] - \[Téléphone\]](#), [M. \[Nom\] - \[Adresse\] - \[Téléphone\]](#)

Copie à : [M. \[Nom\] - \[Adresse\] - \[Téléphone\]](#), [M. \[Nom\] - \[Adresse\] - \[Téléphone\]](#), [M. \[Nom\] - \[Adresse\] - \[Téléphone\]](#), [M. \[Nom\] - \[Adresse\] - \[Téléphone\]](#)

Mesdames, messieurs les représentants du personnel au comité social d'administration de réseau des directions départementales interministérielles,

nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, le message d'information adressé ce jour par le cabinet du secrétaire général du ministère de l'intérieur et des outre-mer à l'ensemble des préfets.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

SECTION DIALOGUE SOCIAL

Secrétariat des instances consultatives nationales

DRH/SDP/BAGES

Bât. Immeuble Lumière - 2NP42

Tél : 01 80 15 39 98 | 01 80 15 42 05

www.interieur.gouv.fr

----- Message d'origine -----

Mesdames et messieurs les préfets,

Mesdames et messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service,

Dans la perspective de la vague de chaleur qui va toucher plusieurs départements, nous vous invitons à rappeler aux agents placés sous votre autorité les mesures de prévention et les conseils à suivre afin de se protéger :

- Boire beaucoup d'eau,
- Rester au frais dans la mesure du possible,
- Manger en quantité suffisante, et veiller à respecter la chaîne du froid,
- Se reposer régulièrement,
- Renouveler l'air de façon à éviter les élévations exagérées de température, notamment la nuit,
- Aménager son temps de travail, en lien avec les nécessités de service, afin de réduire l'exposition à la chaleur.

Vous les retrouverez dans l'affiche en pièce jointe, ainsi que sur l'intranet de la DRH en cliquant sur le lien ci-dessous.

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Respectueusement,

Le cabinet du secrétaire général

[L'affiche en pièce jointe](#)